

5 novembre 2004

Vol. 17 – N° 45

## Sommaire

Fièvre catarrhale du mouton en République Populaire de Chine	325
Influenza aviaire hautement pathogène en Thaïlande : chez des félins dans un zoo (rapport de suivi n° 2)	326
Influenza aviaire hautement pathogène en Thaïlande : rapport de suivi n° 30	327
Influenza aviaire hautement pathogène en Malaisie Péninsulaire : rapport de suivi n° 5	328
Fièvre catarrhale du mouton au Maroc : rapport de suivi n° 3	329
Fièvre catarrhale du mouton en Espagne : rapport de suivi n° 3	330
Fièvre charbonneuse en Finlande	331
Influenza aviaire à Hong Kong (région administrative spéciale de la République Populaire de Chine) : chez un oiseau sauvage	332

### FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Extrait du rapport mensuel de la République Populaire de Chine relatif au mois de juillet 2004, reçu de Monsieur Jia Youling, directeur général du Bureau vétérinaire, ministère de l'agriculture, Pékin :

Localisation	Nombre de foyers en juillet 2004
province de Hubei (dans le centre du pays)	1

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
cap	...	5	2	...	...

Extrait du rapport mensuel de la République Populaire de Chine relatif au mois d'août 2004, reçu de Monsieur Jia Youling, directeur général du Bureau vétérinaire, ministère de l'agriculture, Pékin :

Localisation	Nombre de foyers en août 2004
province de Guangdong (dans le sud du pays)	1

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
cap	...	5	...	...	...

Note du Service de l'information sanitaire de l'OIE : A ce jour, aucune information n'a été reçue au siège de l'OIE concernant les mois de septembre et octobre 2004. Un complément d'information sur les foyers de juillet et août 2004 a été demandé au Délégué de la République Populaire de Chine auprès de l'OIE.

\*  
\* \*

**INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN THAÏLANDE  
Chez des félins dans un zoo (rapport de suivi n° 2)**

Traduction d'informations reçues le 29 octobre 2004 du Docteur Yukol Limlamthong, directeur général du département du développement de l'élevage (DLD), ministère de l'agriculture et des coopératives, Bangkok :

**Terme du rapport précédent** : 22 octobre 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [44], 317, du 29 octobre 2004).

**Terme du présent rapport** : 29 octobre 2004.

**Nombre total d'animaux dans le foyer (données actualisées) :**

<i>espèce*</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
fau	441	102	45	...	...
avi	12	0	0	...	...

\* fau = tigres (*Panthera tigris*) ; avi = 10 paons et 2 autruches dans une autre partie du zoo

Au cours de la période sensible les carcasses de poulets ont été fournies au zoo par un négociant ; une enquête est en cours concernant leur origine.

Au cours de la semaine le groupe de tigres exposés au risque a été isolé pour subir des examens cliniques approfondis et un traitement antiviral (oseltamivir) pendant cinq jours consécutifs. Le médicament, caché dans un morceau de viande, a été administré deux fois par jour (matin et soir) selon la posologie suivante : pour un poids corporel inférieur à 60 kg : 75 mg/animal/prise ; pour un poids corporel égal ou supérieur à 60 kg : 150 mg/animal/prise.

Un tigre est mort le 23 octobre 2004. Dix-neuf autres tigres ont présenté des signes cliniques après l'arrêt du traitement antiviral ; deux sont morts le 27 octobre et trois le 28 octobre. Chez les tigres infectés, le médicament a pu avoir pour effet de retarder l'apparition des signes cliniques et la mort.

Aucun cas de morbidité ou de mortalité n'a été observé chez d'autres espèces : deux canards domestiques qui se posent de temps à autre sur les mares des crocodiles, des chiens, des porcs, des chevaux et des éléphants maintenus dans une partie du zoo à part des tigres pour être présentés ensemble lors de spectacles donnés dans le zoo. Ces espèces demeurent négatives pour l'influenza aviaire hautement pathogène (à la fois recherche de l'antigène et des anticorps).

\*  
\* \*

**INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN THAÏLANDE**  
**Rapport de suivi n° 30**

*Traduction d'informations reçues le 30 octobre 2004 du Docteur Yukol Limlamthong, directeur général du département du développement de l'élevage (DLD), ministère de l'agriculture et des coopératives, Bangkok :*

**Terme du rapport précédent** : 22 octobre 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [44], 321, du 29 octobre 2004).

**Terme du présent rapport** : 29 octobre 2004.

**Nouveaux foyers :**

Localisation	Nombre
province d'AngThong, district de Muang	1
province d'AngThong, district de Sarmko	1
province de Buriram, district de Lamplai Mat	1
province de Chachoengsao, district de Muang	2
province de ChaiyaPhum, district de Nong Bua Dang	1
province de ChonBuri, district de Bang Lamung	1
province de ChonBuri, district de Si Racha	2
province de KamphaengPhet, district de Maung	1
province de LopBuri, district de Muang	1
province de NakhonRatchaSima, district de Non Thai	4
province de NakhonRatchaSima, district de Chaloem Phrakiat	1
province de NakhonRatchaSima, district de Non Sung	1
province de NakhonSawan, district de Muang	1
province de NakhonSawan, district de Krok Phra	1
province de NakhonSiThammarat, district de Muang	1
province de NonthaBuri, district de Sainoi	1
province de PathumThani, district de Muang	1
province de PhetchaBun, district de Chon Daen	2
province de PhetchaBun, district de Sithep	1
province de PhetchaBun, district de Muang	1
province de Phichit, district de Pho Thale	2
province de Phichit, district de Wachira Barami	1
province de Phichit, district de Dong Charoen	1
province de PhitsanuLok, district de Bang Rakam	2
province de PhitsanuLok, district de Phrom Piram	2
province de PhitsanuLok, district de Wang Thong	1
province de Sukhothai, district de Muang	1
province de Sukhothai, district de Sawankhalok	1
province de Sukhothai, district de Si Samrong	1
province de SuphanBuri, district de Bang Pla Ma	1

Localisation (suite)	Nombre (suite)
province de SuphanBuri, district de Muang	1
province de SuphanBuri, district de Si Prachan	1
province de Tak, district de Mae Ramat	1
province d'UbonRatchaThani, district de Tan Sum	1
Total	43

**Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers** : volailles indigènes, canards à l'engrais, canes pondeuses, poulets de chair, poules pondeuses, coqs de combat, dindes, pigeons, cailles et autres oiseaux.

**Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers** :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	# 34 361	# 572	# 1 124	# 33 237	0

# Total incomplet

**Mesures de lutte durant la période objet du rapport** : depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004 le DLD mène une surveillance active à travers tout le pays. Toutes les suspicions font l'objet d'une destruction immédiate des oiseaux sans attendre la confirmation en laboratoire. La vaccination demeure interdite.

\*  
\* \*

## INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN MALAISIE PÉNINSULAIRE Rapport de suivi n° 5

*Traduction d'informations reçues le 2 novembre 2004 du Docteur Hawari Bin Hussein, directeur général des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Kuala Lumpur :*

**Terme du rapport précédent** : 30 septembre 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [40], 287, du 1<sup>er</sup> octobre 2004).

**Terme du présent rapport** : 2 novembre 2004.

L'élimination des poulets, canards, et autres oiseaux dans un rayon de 1 km autour des foyers et la désinfection des élevages infectés se sont achevées le 10 octobre 2004 (les espèces éliminées dans le Kelantan sont des volailles villageoises, des canards et des oiseaux de compagnie).

A la date du 31 octobre, c'est-à-dire 21 jours après la fin des opérations d'abattage et de désinfection, aucun nouveau cas d'influenza aviaire hautement pathogène n'avait été détecté.

La surveillance intensive se poursuit. Des prélèvements par écouvillonnage trachéal et cloacal sont collectés dans un rayon de 10 km autour des foyers signalés précédemment.

\*  
\* \*

**FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON AU MAROC**  
**Rapport de suivi n° 3**

Information reçue le 1<sup>er</sup> novembre 2004 du Docteur Hamid Benazzou, chef de la division de la santé animale, ministère de l'agriculture et du développement rural, Rabat :

**Terme du rapport précédent** : 22 octobre 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [44], 318, du 29 octobre 2004).

**Terme du présent rapport** : 29 octobre 2004.

**Nouveaux foyers :**

Localisation	Nombre
province d'El Hajeb, commune rurale d'Aït Boubidmane	2
province de Khémisset, communes rurales de Tiflet et Ain Johra	3
province de Sefrou, communes rurales d'Ahi Sidi Lahcen et Ras Tabouda	2
province de Sidi Kacem, communes rurales de Nouirat et Zirara	3
province de Taza, communes rurales de Smia et Houara Ouled Rahou	15
Total	25

**Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers** : ovins.

**Nombre d'animaux dans les nouveaux foyers :**

Localisation des foyers	espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
El Hajeb	ovi	86	2	1	0	0
Khémisset	ovi	185	17	4	0	0
Sefrou	ovi	163	18	4	0	0
Sidi Kacem	ovi	587	19	10	0	0
Taza	ovi	1 267	74	19	0	0
Total	ovi	2 288	130	38	0	0

**Mesures de lutte :**

- lutte contre les vecteurs invertébrés ;
- dépistage ;
- mise en interdit des exploitations atteintes ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays.

\*  
\* \*

## FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN ESPAGNE Rapport de suivi n° 3

*Traduction d'informations reçues les 2 et 3 novembre 2004 du Docteur Arnaldo Cabello Navarro, sous-directeur général de la santé animale, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Madrid :*

**Terme du rapport précédent :** 26 octobre 2004 (voir *Informations sanitaires*, **17** [44], 324, du 29 octobre 2004).

**Terme du présent rapport :** 2 novembre 2004.

**Nouveaux foyers :**

Localisation	Nombre
Communauté autonome d'Andalousie, province de Malaga, commune de Coin	2 exploitations (foyers référencés 21/2004 et 22/2004)
Communauté autonome d'Andalousie, province de Malaga, commune de Tolox	2 exploitations (foyers référencés 23/2004 et 24/2004)

*Zones atteintes par la fièvre catarrhale du mouton en Espagne*



**Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers :** ovins.

**Nombre d'animaux dans les nouveaux foyers :**

Référence du foyer	espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
21/2004	o/c	1 100	10	1	0	0
22/2004	ovi	550	300	100	0	0
23/2004	o/c	161	30	8	0	0
24/2004	o/c	428	40	10	0	0
Total	o/c	2 239	380	119	0	0

**Diagnostic :** à Coin, les premiers signes cliniques sont apparus le 27 septembre 2004 tandis qu'à Tolox ils sont apparus le 2 octobre. La confirmation a été obtenue le 22 octobre par les épreuves ELISA<sup>(1)</sup> et RT-PCR<sup>(2)</sup> réalisées au Laboratoire central de médecine vétérinaire (Algete).

**Mesures de lutte** : mesures conformes à la directive du Conseil de l'Union Européenne n° 2000/75/EC en date du 20 novembre 2000 « arrêtant des dispositions spécifiques relatives aux mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton ou bluetongue ».

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique

(2) RT-PCR : amplification génomique en chaîne avec polymérase - transcriptase inverse

\*  
\* \*

## FIÈVRE CHARBONNEUSE EN FINLANDE

(Date du dernier foyer de fièvre charbonneuse en Finlande signalé précédemment à l'OIE : 1988).

### RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 4 novembre 2004 de la Docteure Riitta Heinonen, Directrice Générale Adjointe, Département de l'Alimentation et de la Santé, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Helsinki :

**Date du rapport** : 4 novembre 2004.

**Nature du diagnostic** : nécropsique et de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie** : 5 octobre 2004.

**Date présumée de l'infection primaire** : 5 octobre 2004.

### Foyers :

Localisation	Nombre
sud de la Finlande	1

### Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	39*	2	2	0	...

\* 22 veaux, 16 vaches laitières, 1 taureau

### Diagnostic :

**A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : Institut national de recherche vétérinaire et alimentaire<sup>(1)</sup> (Helsinki).

**B. Epreuves diagnostiques réalisées** : mise en culture, PCR<sup>(2)</sup>, inoculation à des souris.

**Source de l'agent / origine de l'infection** : aliments contaminés.

**Mesures de lutte** : mise en interdit de l'exploitation atteinte et contrôle des déplacements à l'intérieur du pays.

(1) EELA : Eläinlääkintä- ja elintarviketutkimuslaitos

(2) PCR : amplification génomique en chaîne par polymérase

\*  
\* \*

**INFLUENZA AVIAIRE À HONG KONG (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE  
DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE)  
chez un oiseau sauvage**

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 5 novembre 2004 du directeur du Département de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement (AFCD), Hong Kong :

**Date du rapport** : 3 novembre 2004.

**Nature du diagnostic** : de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie** : l'oiseau a été trouvé mort le 1<sup>er</sup> novembre 2004.

**Date présumée de l'infection primaire** : inconnue ; l'oiseau était dans un état de décomposition avancé.

**Foyers** :

Localisation	Nombre
Nouveaux Territoires, zone du projet écologique de l'éperon de Lok Ma Chau	1

**Description de l'effectif atteint** : un héron cendré (*Ardea cinerea*) (oiseau migrateur).

**Nombre total d'animaux dans le foyer** :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
fau	...	1	1	0	0

**Diagnostic** : le héron a été trouvé mort le 1<sup>er</sup> novembre 2004 et a été adressé au laboratoire vétérinaire dans le cadre du programme de surveillance de l'influenza aviaire dans l'avifaune. Les tests ont débuté dès le 1<sup>er</sup> novembre et les résultats ont été connus le 3 novembre.

**A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : laboratoire vétérinaire de Tai Lung, AFCD.

**B. Epreuves diagnostiques réalisées** :

- culture virale : inoculation à des embryons de poulet ; épreuve d'inhibition de l'hémagglutination avec des sérums de référence spécifiques fournis par le CVL<sup>(1)</sup> Weybridge (Royaume-Uni), Laboratoire de référence de l'OIE pour l'influenza aviaire ;
- pour le génome H5 : détection du génome viral au moyen d'une RT-PCR<sup>(2)</sup> en temps réel utilisant des amorces spécifiques pour le gène H5 fournies par le SEPRL<sup>(3)</sup> d'Atlanta (Etats-Unis d'Amérique) ;
- pour le génome N1 : RT-PCR<sup>(2)</sup> classique avec application des procédures recommandées par l'université de Hong Kong ;
- pour la détection de l'antigène H5 sur des tissus : l'épreuve à l'immunoperoxydase utilisant des anticorps monoclonaux pour le gène H5 s'est révélée positive sur des tissus congelés de poumon et d'encéphale.

**C. Agent causal** : virus de l'influenza aviaire de sous-type H5N1.

**Renseignements épidémiologiques** :

- Les hérons cendrés ne sont pas des oiseaux sédentaires à Hong Kong mais ils sont nombreux à y hiverner. Une enquête réalisée au cours de l'hiver 2003-2004 dans la zone de Deep Bay a permis d'y recenser 1 200 hérons cendrés.
- On trouve des hérons cendrés dans les marais, les vasières, les estuaires, les rizières et les plaines alluviales. Ils se nourrissent principalement d'amphibiens, de mollusques, de crustacés, d'insectes aquatiques, de serpents et de petits rongeurs.
- Aucune propagation de l'infection n'a été constatée. Une vérification a été effectuée auprès de toutes les exploitations avicoles situées dans un rayon de 5 km de l'endroit où le héron a été trouvé et aucune mortalité ou morbidité inhabituelle n'y a été détectée.
- Un système de surveillance intensive est en place dans toutes les exploitations avicoles. Depuis janvier 2004, 1 200 oiseaux morts et 12 600 écouvillonnages effectués dans l'environnement dans les marchés aviaires de gros et de détail ont été soumis à des tests et à aucun moment le virus de

sous-type H5N1 n'a été mis en évidence. En outre, plus de 2 200 prélèvements ont été testés dans le cadre du programme de surveillance de l'avifaune sur tout le territoire de Hong Kong. Les seuls cas d'infection par le virus de sous-type H5N1 qui aient été détectés concernaient le faucon pèlerin signalé le 19 janvier 2004 (voir *Informations sanitaires*, **17** [5], 18, du 30 janvier 2004) et ce héron cendré, tous deux des oiseaux migrateurs. Enfin, 1 600 oiseaux de compagnie ont été testés et les résultats étaient négatifs.

- Les petits élevages de volailles font l'objet d'un programme de surveillance et de suivi permanent comprenant des examens sérologiques et virologiques, et chaque élevage applique un plan de biosécurité qui lui est propre et qui prévoit l'inaccessibilité des poulaillers aux autres oiseaux. La vaccination au moyen d'un vaccin à virus H5N2 inactivé est appliquée régulièrement dans toutes les exploitations avicoles de poulets, et pour chaque lot de poulets il y a 60 poulets sentinelles non vaccinés, identifiés individuellement, qui font l'objet d'un suivi pendant toute la durée de vie du lot en question.

(1) CVL : *Central Veterinary Laboratory*

(2) RT-PCR : amplification génomique en chaîne avec polymérase - transcriptase inverse

(3) SEPRL : *Southeast Poultry Research Laboratory*

\*  
\* \*

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par un copyright international. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation ou la publication d'extraits, dans des journaux, des documents, des ouvrages ou des supports électroniques et tous autres supports destinés au public, à des fins d'information, didactiques ou commerciales, requièrent l'obtention préalable d'une autorisation écrite de l'OIE.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cette publication ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans les articles signés. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.